
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

M. Jeholet, Mme Dock, MM. Dodrimont et Evrard

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans le projet de décret relatif aux implantations commerciales, il est inséré un article *46ter* rédigé comme suit :

« Art. *46ter*. Le déclarant est autorisé à exécuter les actes soumis à déclaration dans les trente jours de l'accusé de réception du caractère complet de la déclaration, à défaut d'opposition de l'autorité dans le délai fixé à l'article *46bis*. ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de préciser les effets de la déclaration.

P.-Y. JEHOLET

M. DOCK

PH. DODRIMONT

Y. EVRARD